

ASSISTANCE TECHNIQUE À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET FOURNITURE DE DENRÉES.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- La procédure de consultation utilisée est la suivante :

**Procédure adaptée - Articles 27 et 59 du décret n° 2016-360
du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.**

- Date limite de remise des offres : **le Vendredi 23 mai 2025 à 12 heures.**
- Le présent document comprend **3 pages.**

Article n° 1 – OBJET DU MARCHE

Le marché a pour objet les prestations suivantes :

« Assistance technique à la restauration scolaire et fourniture de denrées »

Article n° 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Forme du marché :

Le présent marché public est établi en application :

- de la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 27 et 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- du CCAG - Marchés de fournitures courantes et services

2.2– Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Présentation des offres :

Les candidats devront fournir :

- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat respecte les conditions d'éligibilité aux marchés publics. L'ensemble des attestations officielles sera demandé ultérieurement au prestataire retenu.
- Des références similaires dans ce type de prestation datant de moins de deux ans. Pour chaque référence, communiquer les coordonnées et contact du commanditaire.
- Une note méthodologique précisant le détail de la composition des menus, la provenance des aliments, les noms et adresses des fournisseurs, les modalités de passation des commandes.
- Les moyens mis à disposition (humains, matériels), les fournitures prises en charge pour assurer la prestation dans les locaux de la cuisine scolaire de Montagne.
- Une proposition tarifaire unique (€ HT et € TTC) précisant la valeur alimentaire du repas et les frais d'exploitation par repas avec détail du calcul pour ces derniers.

2.4 – Remise des offres :

Les offres seront remises sous plis cacheté, en recommandé avec A.R., à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE MONTAGNE
29 Grand Rue
33570 MONTAGNE**

ou déposée contre récépissé au secrétariat de la Mairie de Montagne avec la mention suivante :

« Marché à procédure adaptée : Assistance technique et fournitures des denrées pour la restauration scolaire de la commune de MONTAGNE / NE PAS OUVRIR »

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi, mardi et jeudi: de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30
- Vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00
- Fermeture : mercredi et samedi

OU

Sur la plate-forme : <https://demat-ampa.fr>



La date limite de remise des offres est fixée au Vendredi 23 Mai 2025 à 12 heures

ATTENTION : Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites indiquées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

2.5 – Jugement des offres :

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Valeur technique : 50 % de la note globale
 - Références professionnelles
 - Note méthodologique
- Proposition tarifaire : 30 % de la note globale
- Moyens mis à disposition : 20 % de la note globale

Chaque critère sera évalué et se verra attribuer une note de 0 à 10, 0 étant la note minimum et 10 la note maximum.

Chaque note sera pondérée par les pourcentages précédemment définis.

- La mairie se réserve le droit de négocier avec le ou les candidat(s) le(s) mieux placé(s)

RENSEIGNEMENTS :

Marie-Laure BREMARD, Secrétaire Générale de Mairie
Tél. 05.57.55.21.09 / Courriel : ml.bremard@mairie-montagne.com